



L'ORÉAL

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU MARDI 27 AVRIL 2010
AVIS DE CONVOCATION

Sommaire

Comment participer à l'Assemblée Générale ?	Carnet Intérieur
Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du mardi 27 avril 2010	2
Mot du Président	3
Exposé sommaire de la situation du Groupe L'Oréal en 2009 et chiffres clés	4
Résultats financiers sur 5 ans	10
Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions	11
Projet de résolutions	15
Composition du Conseil d'Administration	18
Renseignements sur les administrateurs dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale	20
Rapports des Commissaires aux Comptes	25

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du mardi 27 avril 2010

A caractère ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009
3. Affectation du bénéfice de l'exercice 2009 et fixation du dividende
4. Approbation des conventions et engagements réglementés relatifs au statut de M. Jean-Paul Agon dont le contrat de travail est suspendu
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Sir Lindsay Owen-Jones
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Paul Agon
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Francisco Castañer Basco
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Charles-Henri Filippi
9. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Xavier Fontanet
10. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Marc Ladreit de Lacharrière
11. Renouvellement des mandats de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant
12. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire et nomination de son suppléant
13. Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

A caractère extraordinaire

14. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre des articles L. 225-209 et L. 225-208 du Code de commerce
15. Pouvoirs pour formalités

Mot du Président



Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de L'Oréal qui aura lieu le mardi 27 avril 2010 à 10h au Carrousel du Louvre à Paris.

L'Assemblée Générale est un moment privilégié d'information, d'échange et de dialogue entre L'Oréal et ses actionnaires. Elle vous offre également l'occasion de prendre part aux décisions importantes concernant votre Groupe.

Nous souhaitons vivement que vous puissiez y assister personnellement ; toutefois, si vous ne pouvez pas vous y rendre, vous avez la possibilité de voter par correspondance ou par Internet ou encore de donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à tout autre personne habilitée.

Vous trouverez dans les pages suivantes toutes les modalités pratiques de participation à l'Assemblée Générale, l'ordre du jour et le projet de résolutions qui seront soumis à votre approbation.

Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité, et vous donne rendez-vous le 27 avril prochain.

Sir Lindsay Owen-Jones

Président

Exposé sommaire de la situation du Groupe L'Oréal en 2009 et chiffres clés

Chiffres clés 2009

Chiffre d'affaires 2009 *

17,5 milliards d'euros

Bonne qualité
du résultat d'exploitation

Amélioration du taux de marge brute
Réduction des frais administratifs et commerciaux
Progression des dépenses de recherche et
des moyens publi-promotionnels

Forte progression du cash flow

Bénéfice net par action **

3,42 euros

Augmentation du dividende ***

1,50 euros (+ 4,2 %)

* Chiffre d'affaires consolidé.

** Bénéfice net par action dilué, calculé sur le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe.

*** Proposé à l'Assemblée Générale du 27 avril 2010.

Commentaires

Le Conseil d'Administration de L'Oréal s'est réuni le 15 février 2010 sous la Présidence de Sir Lindsay Owen-Jones et en présence des Commissaires aux Comptes. Le Conseil a arrêté les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice 2009.

Commentant les résultats annuels, Monsieur Jean-Paul Agon, Directeur Général de L'Oréal, a indiqué :

« Après un début d'année difficile dû à une contraction des écoulements et une réduction drastique des inventaires par les distributeurs, le marché cosmétique s'est progressivement amélioré pour finir légèrement positif. Dans ce contexte, L'Oréal a bien traversé la crise et confirme sa position de leader mondial de la beauté. »

2009 aura été un cru d'innovation exceptionnel, une année de très bonne dynamique des Produits Grand Public, de forte conquête de nouveaux salons de coiffure et de croissance rapide dans les nouveaux marchés. Le Groupe termine l'année avec des résultats d'exploitation de qualité, un cash flow record et une situation financière très robuste.

Nous avons également consacré l'année à préparer l'avenir par trois changements stratégiques majeurs : l'élargissement de la base de consommateurs avec pour objectif de gagner un milliard de nouveaux consommateurs, la transformation en profondeur de l'entreprise pour la rendre plus forte et plus flexible, enfin, l'augmentation volontariste des investissements en recherche et en moyens publi-promotionnels pour accélérer la croissance.

Au total, L'Oréal sort renforcé de l'année 2009 et s'est bien préparé pour repartir, dès 2010, en croissance de son chiffre d'affaires et de ses résultats. »

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 27 avril 2010, le versement d'un dividende de 1,50 € par action, en augmentation de + 4,2 % par rapport à 2008.

A l'issue du Conseil, Sir Lindsay Owen-Jones a déclaré : *« L'année 2009 se conclut par des résultats de grande qualité, dans un contexte économique vraiment exceptionnel. Grâce à l'énergie, l'imagination et la combativité de Jean-Paul Agon et de ses équipes, le Groupe a su se renouveler et préparer l'avenir. La proposition du Conseil d'Administration de verser un dividende de 1,50 euro exprime notre confiance dans la solidité de L'Oréal ainsi que le juste souci d'équilibre auquel nous sommes particulièrement attachés. »*

Le Conseil a décidé de reconduire la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, et de renouveler Sir Lindsay Owen-Jones dans ses fonctions de Président et Monsieur Jean-Paul Agon dans ses fonctions de Directeur Général lors de sa réunion devant se tenir à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 avril 2010, sous réserve du renouvellement de leur mandat d'administrateur. Cette reconduction et les rémunérations du Président et du Directeur Général ont fait l'objet d'un communiqué mis en ligne sur le site de la Société.

Evolution du chiffre d'affaires 2009

A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe L'Oréal ressort à -1,1 %.

L'effet net de changement de structure, du fait des acquisitions d'YSL Beauté, de CollaGenex Pharmaceuticals et de la consolidation à 100 % de Club des Créateurs de Beauté est de +1,9 %.

Les effets monétaires ont eu un impact négatif de -1,2 %.

La croissance à taux de change constants ressort à +0,8 %.

A données publiées, le chiffre d'affaires du Groupe, au 31 décembre 2009, a atteint 17,473 milliards d'euros en baisse de -0,4 %.

Chiffre d'affaires par divisions opérationnelles et zones géographiques

	4 ^e trimestre 2009			Au 31 décembre 2009		
	M€	Croissance à données		M€	Croissance à données	
		Comparables	Publiées		Comparables	Publiées
Par division opérationnelle						
Produits Professionnels	581,6	-1,5 %	-6,7 %	2 388,5	-3,3 %	-3,4 %
Produits Grand Public ⁽¹⁾	2 074,8	5,2 %	-0,2 %	8 555,2	3,2 %	1,5 %
Produits de Luxe	1 159,9	-4,7 %	-9,1 %	4 079,6	-9,0 %	-2,2 %
Cosmétique Active	260,1	1,1 %	-3,4 %	1 233,8	-1,5 %	-4,3 %
Total cosmétique	4 076,4	1,0 %	-4,0 %	16 257,2	-1,5 %	-0,6 %
Par zone géographique						
Europe de l'Ouest	1 714,7	-6,1 %	-6,9 %	7 036,6	-6,3 %	-4,7 %
Amérique du Nord	904,6	-0,8 %	-10,4 %	3 801,9	-3,4 %	1,7 %
Reste du monde, dont :	1 457,1	12,2 %	4,5 %	5 418,7	7,2 %	3,4 %
- Asie	559,8	12,6 %	4,9 %	2 147,8	8,3 %	16,5 %
- Europe de l'Est	335,8	11,3 %	-3,8 %	1 212,8	3,3 %	-12,1 %
- Amérique Latine	320,0	10,3 %	3,7 %	1 138,4	11,2 %	-1,1 %
- Afrique, Orient, Pacifique	241,4	15,3 %	18,7 %	919,7	5,0 %	6,7 %
Total cosmétique	4 076,4	1,0 %	-4,0 %	16 257,2	-1,5 %	-0,6 %
The Body Shop	240,9	3,9 %	-2,0 %	726,3	0,7 %	-3,9 %
Dermatologie ⁽²⁾	151,2	14,2 %	10,3 %	489,1	10,8 %	14,6 %
Total Groupe	4 468,5	1,5 %	-3,5 %	17 472,6	-1,1 %	-0,4 %

(1) Après reclassement de l'activité « Vente à distance » dans la Division Produits Grand Public.

(2) Part revenant au Groupe, soit 50 %.

Evolution du chiffre d'affaires cosmétique

Produits Professionnels

Dans un marché de la coiffure fortement impacté par le contexte économique, la Division Produits Professionnels réalise une année 2009 à -3,3% en comparable et renforce significativement ses positions dans toutes les régions du monde, avec une amélioration régulière au cours de la 2^e partie de l'année.

Produits Grand Public

La Division Produits Grand Public affiche une croissance annuelle de +3,2% à données comparables avec un 4^e trimestre à +5,2%. Le 2^e semestre a donc marqué une forte reprise des facturations, soutenue en particulier par les marques *Garnier* et *Maybelline*, la dynamique des nouveaux marchés, et des progressions rapides en soin de la peau. Sur l'ensemble de l'année, la division croît légèrement plus vite que le marché mondial.

Produits de Luxe

La Division Produits de Luxe termine 2009 à -9% à données comparables et -2,2% en publié avec la consolidation d'*YSL Beauté*. L'écart important entre les livraisons aux distributeurs et la consommation finale vient d'un effet de déstockage qui a touché la plupart des régions. La fin de l'année a montré un redressement des écoulements et sur l'ensemble de l'année, la division tient ses positions mondiales à l'écoulement. La faiblesse du marché du parfum ainsi que la situation particulièrement difficile de certains marchés d'Europe de l'Ouest, où les marques de la division sont leaders, ont pénalisé sa performance.

Cosmétique Active

Le chiffre d'affaires annuel de la Division Cosmétique Active est à -1,5% à données comparables. Le 4^e trimestre montre à nouveau une amélioration à +1,1% à données comparables et confirme le redressement de l'activité par rapport au 1^{er} semestre. Mondialement, la division confirme sa position de leader de la dermo-cosmétique.

Synthèse multi-divisions par zone géographique

Europe de l'Ouest

La performance annuelle s'inscrit à -6,3% à données comparables. Le Groupe évolue toujours favorablement au Royaume-Uni, tandis que la France, l'Italie et plus particulièrement l'Espagne et le *Travel Retail* continuent à peser sur les performances de la zone. L'effet de déstockage des distributeurs, particulièrement sensible dans le luxe, diminue progressivement.

Amérique du Nord

La situation s'améliore en fin d'année avec un 4^e trimestre à -0,8% à données comparables, ce qui permet au Groupe de terminer 2009 à -3,4%. Sur l'ensemble de l'année, le Groupe évolue légèrement mieux que le marché à l'écoulement. La division Luxe s'est redressée durant les derniers mois avec les succès de *Lancôme* et *Yves Saint Laurent*. Les Produits Professionnels réalisent une de leurs meilleures années en gain de parts de marché grâce notamment à la stratégie de distribution initiée il y a 3 ans avec le rachat de distributeurs. Les Produits Grand Public progressent légèrement plus vite que le marché.

Reste du monde

- **Asie** : la croissance du Groupe accélère au 4^e trimestre à +12,6% à données comparables et +17,9% hors Japon. Pour l'ensemble de l'année, le Groupe affiche une croissance de +8,3%, dans un marché stagnant en raison d'une consommation très déprimée au Japon. Hors Japon, la progression du Groupe est de +12,2%. L'Oréal renforce ses positions dans les 3 grands marchés de la zone : Japon, Corée et Chine et dans de nouveaux marchés comme l'Indonésie. La catégorie des soins de la peau se développe toujours rapidement. En Chine, où le Groupe enregistre un nouveau gain de part de marché, la gamme de soin du cheveu *L'Oréal Hair Expertise* lancée à l'été connaît un très bon démarrage.
- **Europe de l'Est** : après un début d'année difficile pour le marché, les ventes ont fortement accéléré au cours du dernier trimestre en croissance de +11,3%, ce qui permet à L'Oréal de finir l'année à +3,3%. Le Groupe renforce ses positions, en particulier les Produits Grand Public. Le contraste est très important : l'évolution de la Hongrie et de la République Tchèque reste négative, tandis que l'Ukraine est en forte croissance, et la Russie connaît une forte progression en fin d'année. Le Groupe a créé une filiale au Kazakhstan.
- **Amérique Latine** : les ventes progressent de +11,2% à données comparables. Tous les grands pays ont été en croissance. Le Brésil a accéléré, terminant l'année à +15%. L'Argentine et le Chili affichent des croissances à 2 chiffres. Le Mexique s'améliore progressivement et retrouve une évolution positive avec la percée en capillaire d'*Elvive Total Repair 5* de *L'Oréal Paris*.
- **Afrique, Orient, Pacifique** : les ventes progressent de +5% à données comparables, avec un 4^e trimestre en forte accélération à +15,3%. La situation a été très contrastée : l'Inde en croissance de +31,5%, est repartie en pleine conquête, tirée par la marque *Garnier*. L'Afrique du Sud connaît une belle croissance. Les Pays du Golfe en revanche, ont connu une année très difficile du fait de la Division Produits de Luxe frappée de plein fouet par la crise de la région. Le Groupe a créé des filiales en Egypte et au Pakistan.

Evolution du chiffre d'affaires de The Body Shop

The Body Shop termine l'année en croissance de + 0,7 %. Les ventes de détail ⁽¹⁾ ont progressé de + 1,0 %. A parc de magasins identique ⁽²⁾, les ventes sont à - 0,6 %. The Body Shop résiste bien dans un marché *retail* qui a beaucoup souffert et enregistre une progression solide dans la plupart des pays d'Asie, du Moyen Orient et d'Europe continentale. En revanche, la fréquentation des magasins souffre de la conjoncture notamment au Royaume-Uni et en Amérique du Nord.

The Body Shop poursuit sa stratégie d'innovations avec les lancements de *Nutriganics*, sa première gamme de soins de la peau bio et *Love etc.*, parfum à base de canne à sucre biologique issue du commerce équitable. La marque a également lancé la gamme *The Originals*, qui regroupe 11 produits emblématiques de The Body shop vendus à un prix attractif.

La marque a étendu sa présence et sa visibilité avec l'ouverture de nouveaux points de vente dans les aéroports.

Fin 2009, The Body Shop compte 2 550 magasins dans 63 pays.

(1) Ventes de détail : total des ventes aux consommateurs tous circuits confondus.

(2) Ventes de détail à parc de magasins identique : total des ventes aux consommateurs réalisées par les magasins continûment présents entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008 et la même période de 2009.

Evolution du chiffre d'affaires de Galderma

Galderma réalise une année de croissance solide avec un chiffre d'affaires en progression de + 10,8 % à données comparables. La zone Amérique du Nord a vu ses ventes croître de + 9,5 %. Les ventes en Europe et dans la zone Reste du monde sont en croissance à deux chiffres. Le laboratoire enregistre en 2009 la plus forte progression en valeur sur le marché de la dermatologie et atteint une part de marché record.

La molécule adapalène, référence mondiale dans le traitement topique de l'acné, commercialisée à travers *Epiduo* et *Différine*, continue de gagner des parts de marché au niveau mondial. *Epiduo* a été approuvé dans plusieurs nouveaux pays sur les cinq continents et a connu la plus forte croissance du marché dermatologique. Au Japon, *Différine* 0,1 % gel poursuit sa conquête du marché des traitements de l'acné, un an après son lancement. *Oracea* (traitement de la rosacée) a été approuvé en Europe, tout comme *Clobex Shampooing* (traitement du psoriasis). *Azzalure*, toxine botulique de type A développée spécifiquement pour corriger les rides glabellaires, a été lancé avec succès sur le marché européen. *Vectical* a été approuvé aux Etats-Unis et s'est rapidement imposé comme un traitement phare contre le psoriasis.

Résultats 2009

1) Rentabilité d'exploitation et Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	31.12.2008 *	% CA	31.12.2009	% CA
Chiffre d'affaires	17 542	100 %	17 473	100 %
Coût des ventes	- 5 187	29,6 %	- 5 162	29,5 %
Marge brute	12 355	70,4 %	12 311	70,5 %
Frais de R&D	- 588	3,3 %	- 609	3,5 %
Frais publi-promotionnels	- 5 269	30,0 %	- 5 389	30,8 %
Frais commerciaux & administratifs	- 3 773	21,5 %	- 3 736	21,4 %
Résultat d'exploitation	2 725	15,5 %	2 578	14,8 %

* Les pertes et gains de change, précédemment présentés sur une ligne distincte, ont été reclassés dans les différentes lignes composant le résultat d'exploitation. Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation restent inchangés.

Exposé sommaire de la situation du Groupe L'Oréal en 2009 et chiffres clés

La marge brute ressort à 70,5 % du chiffre d'affaires. L'amélioration de 10 points de base résulte de gains d'efficacité des usines et de gains sur achats d'une part et, en contrepartie, de surcoûts liés, notamment, aux parités monétaires. Cette amélioration de la marge brute a été particulièrement sensible au 2^e semestre 2009.

Les frais de recherche et développement, comme annoncé, progressent en pourcentage pour atteindre 3,5 % du chiffre d'affaires.

Les frais publi-promotionnels, à 30,8 % du chiffre d'affaires, sont en augmentation sensible par rapport à l'année 2008 où ils s'établissaient

à 30 %. Les investissements dans le soutien des marques sont en augmentation dans toutes les divisions et toutes les zones.

Les frais commerciaux et administratifs ont vu leur poids se réduire à 21,4 % du chiffre d'affaires soit une diminution de 10 points de base. C'est sur le second semestre que cette baisse a été la plus sensible.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2 578 millions d'euros, en baisse de - 5,4 %. La diminution en pourcentage de la rentabilité d'exploitation correspond au niveau de hausse des investissements publi-promotionnels en 2009.

2) Résultats d'exploitation par branche et par division

	2008		2009	
	M€	% CA	M€	% CA
Par division opérationnelle				
Produits Professionnels	519	21,0 %	477	20,0 %
Produits Grand Public ⁽¹⁾	1 566	18,6 %	1 577	18,4 %
Produits de Luxe	767	18,4 %	617	15,1 %
Cosmétique Active	259	20,1 %	250	20,2 %
Total des divisions cosmétiques	3 110	19,0 %	2 921	18,0 %
Non alloué ⁽²⁾	- 502	- 3,1 %	- 482	- 3,0 %
Total branche cosmétique	2 608	15,9 %	2 439	15,0 %
The Body Shop	36	4,8 %	54	7,4 %
Branche dermatologique ⁽³⁾	80	18,7 %	85	17,4 %
Groupe	2 725	15,5 %	2 578	14,8 %

(1) Après reclassement de l'activité « Vente à distance » dans la Division Produits Grand Public.

(2) Non Alloué = Frais centraux Groupe, recherche fondamentale, stock options et divers. En % du chiffre d'affaires total.

(3) Part revenant au Groupe, soit 50 %.

La rentabilité de la Division Produits Professionnels a légèrement baissé à 20,0 % du chiffre d'affaires.

La rentabilité de la Division Produits Grand Public est restée pratiquement stable à 18,4 % du chiffre d'affaires.

La rentabilité de la Division Produits de Luxe a baissé de 330 points de base dont 100 points de base proviennent de la dilution d'Yves Saint Laurent Beauté.

La rentabilité de Cosmétique Active est en très légère hausse à 20,2 % du chiffre d'affaires.

The Body Shop a obtenu, en 2009, une forte amélioration de sa rentabilité qui s'établit à 7,4 % du chiffre d'affaires.

Enfin, la rentabilité de la branche Dermatologie, Galderma, a atteint 17,4 %. Galderma a investi significativement en 2009 afin de prendre de nouvelles positions dans le domaine de l'acné avec son nouveau médicament *Épiduo*.

3) Rentabilité par zone géographique

	2008		2009	
	M€	% CA	M€	% CA
Résultat d'exploitation				
Europe de l'Ouest	1 634	22,1 %	1 470	20,9 %
Amérique du Nord	593	15,9 %	554	14,6 %
Reste du monde	884	16,9 %	896	16,5 %
Total des zones cosmétiques	3 110	19,0 %	2 921	18,0 %

La baisse de la rentabilité en Europe de l'Ouest à 20,9 % résulte du poids accru des dépenses de recherche et des moyens publi-promotionnels.

En Amérique du Nord et dans la zone Reste du monde, la baisse de la rentabilité correspond à l'augmentation des moyens publi-promotionnels.

Exposé sommaire de la situation du Groupe L'Oréal en 2009 et chiffres clés

4) Résultat net par action : 3,42 €

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2009
Résultat d'exploitation	2 725	2 578
Coût de l'endettement financier	- 181	- 89
Dividendes Sanofi-Aventis	245	260
Résultat avant impôt hors éléments non récurrents	2 789	2 749
Impôt sur les résultats hors éléments non récurrents	- 722	- 749
Intérêts minoritaires	- 2,6	- 2,7
Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents ⁽¹⁾	2 064	1 997
BNPA ⁽²⁾ (en euros)	3,49	3,42
Nombre d'actions moyen dilué	590 920 078	583 797 566

(1) Le résultat net part du groupe hors éléments non récurrents exclut les plus ou moins values sur cessions d'actifs à long terme, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, les effets d'impôts associés et les intérêts minoritaires.

(2) Part du groupe par action dilué, hors éléments non récurrents.

Le coût de l'endettement financier s'est réduit de moitié, à 89 millions d'euros.

Les dividendes reçus de Sanofi-Aventis se sont élevés à 260 millions d'euros, en progression de + 6,3 %.

L'impôt ressort à 749 millions d'euros soit un taux de 27,3 %.

Au total, le résultat net part du groupe hors éléments non récurrents s'élève à 1 997 millions d'euros en baisse de - 3,2 %, et - 2 % à taux de change constant.

Le bénéfice net par action s'établit à 3,42 € en baisse de - 2,1 %, et, à taux de change constant, en diminution de - 0,8 %.

5) Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents : 1 997 M€

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2009	
Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents	2 064	1 997	-3,20 %
Eléments non récurrents net d'impôts	- 116	- 205	
Résultat net part du groupe	1 948	1 792	
Par action dilué (en euros)	3,3	3,07	

Les éléments non récurrents s'élèvent à -278 millions d'euros bruts avant impôt (-205 millions d'euros, nets d'impôts) et se décomposent principalement en :

- i. 54 millions d'euros de dépréciations sur des actifs incorporels et écart d'acquisition;
- ii. 223 millions d'euros de coûts de restructuration.

Après paiement du dividende, soit 851 millions d'euros, le flux résiduel ressort à 1 809 millions d'euros, en très forte croissance par rapport à 2008.

La **structure du bilan** est très robuste avec des capitaux propres qui représentent 58 % du total de l'actif.

La **dette financière nette** ressort à 1 958 millions d'euros, soit 14,4 % des capitaux propres, à comparer à 3 700 millions d'euros et 32 % à fin 2008.

6) Marge Brute d'Autofinancement, Bilan et Dette

La **marge brute d'auto-financement** s'élève à 2 758 millions d'euros, en progression par rapport à 2008.

Le besoin en fonds de roulement a évolué de manière extrêmement positive puisqu'il est en diminution de 466 millions d'euros au 31 décembre. Les stocks ont baissé de 170 millions d'euros. Les créances clients ont baissé de 312 millions d'euros.

Les investissements ont été contenus à 3,6 % du chiffre d'affaires à comparer à 4,3 % en 2008.

7) Capital Social

Enfin, le Conseil d'Administration a arrêté le montant du capital social au 31 décembre 2009 : 598 972 410 actions d'un montant nominal de 0,20 euro soit un total de 119 794 482 euros.

Résultats financiers sur 5 ans

SOCIÉTÉ L'ORÉAL À L'EXCLUSION DES FILIALES

En millions d'euros (sauf pour le résultat par action qui est en euros)	2005	2006	2007	2008	2009
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	131,8	127,9	123,6	120,5	119,8
b) Nombre d'actions	658 769 660	639 616 410	617 975 610	602 415 810	598 972 410 ⁽¹⁾
c) Nombre d'obligations convertibles	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 856,6	2 003,4	2 073,8	2 115,2	2 051,1
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	1 403,0	1 484,4	2 841,7	1 713,4	1 766,3
c) Impôts sur les bénéfices	- 58,8	- 54,5	- 68,7	- 143,4	- 114,9
d) Bénéfice net	1 589,6	1 690,3	2 822,4	1 552,1	1 841,8
e) Montant des bénéfices distribués	658,8	738,8	842,9	861,8	898,9 ⁽²⁾
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,20	2,38	4,68	3,05	3,11
b) Résultat net	2,41	2,64	4,57	2,58	3,07
c) Dividende versé à chaque action (non compris l'avoir fiscal)	1,00	1,18	1,38	1,44	1,50 ⁽²⁾
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	5 759	5 793	5 862	5 848	5 855
b) Montant de la masse salariale	339,2	345,4	370,3	381,1	403,8
c) Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Prévoyance...)	138,8	142,3	158,7	159,3	172,8

(1) Le capital correspond à 598 972 410 actions de 0,2 euro, suite à l'annulation de 3 970 600 actions auto-détenues en date du 16 février 2009 et à la souscription de 527 200 actions par levées d'options.

(2) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires le 27 avril 2010.

Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions

Partie ordinaire

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS, AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE 2009 ET FIXATION DU DIVIDENDE

Première, deuxième et troisième résolutions

Au vu des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à approuver :

- les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir en 2009 un bénéfice net de 1 841,8 millions d'euros, contre 1 552,1 millions d'euros au 31 décembre 2008,
- les comptes consolidés de l'exercice 2009,

dont le détail figure dans le Rapport Annuel 2009 et les principaux éléments dans le dossier de convocation à l'Assemblée Générale du 27 avril 2010.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale un dividende par action de 1,50 euro, soit une croissance de + 4,2 % par rapport au dividende de 2008.

Le dividende de l'exercice 2009 serait payé aux actionnaires le mercredi 5 mai 2010 pour leurs actions détenues au plus tard le jeudi 29 avril 2010.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES RELATIFS AU STATUT DE M. JEAN-PAUL AGON, DONT LE CONTRAT DE TRAVAIL EST SUSPENDU

Quatrième résolution

Vote par cette Assemblée Générale 2010 de conventions et d'engagements réglementés concernant le Directeur Général par anticipation sur le renouvellement de son mandat par le Conseil d'Administration à l'issue de cette Assemblée.

En 2006, le Conseil d'Administration a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général avec une claire définition des responsabilités de chacun, décrites dans le Règlement Intérieur du Conseil.

Dans sa réunion du 15 février 2010, le Conseil a décidé de reconduire cette dissociation et de renouveler Sir Lindsay Owen-Jones dans ses fonctions de Président et M. Jean-Paul Agon dans ses fonctions de Directeur Général lors de sa réunion devant se tenir à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 avril 2010, sous réserve du renouvellement de leur mandat d'administrateur.

Le Conseil a fait ce choix après avoir constaté, à l'occasion de l'évaluation annuelle de son mode de fonctionnement, que la dissociation des fonctions a donné pleine satisfaction.

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi conjointement par l'AFEP et le MEDEF, auquel L'Oréal se réfère, recommande, sans imposer, qu'il soit mis fin au cumul contrat de travail/mandat social (point 19). Le Conseil d'Administration de L'Oréal partage les objectifs de cette recommandation qui vise à éviter le cumul d'avantages tirés à la fois du contrat de travail et du mandat social et interdire toute entrave à la révocabilité ad nutum des mandataires sociaux. Le Conseil d'Administration entend donc formaliser les modalités d'application des objectifs de la recommandation, adaptées au contexte professionnel du Groupe L'Oréal.

L'intention du Conseil est de traiter de la façon qui suit M. Jean-Paul Agon et, à l'avenir, tout nouveau mandataire social ayant plus de 15 ans d'ancienneté dans le Groupe au moment de sa nomination.

La politique constante de L'Oréal a été de nommer en qualité de dirigeants mandataires sociaux des collaborateurs ayant pleinement réussi dans les différentes étapes de leur carrière au sein du Groupe. C'est ainsi que M. Jean-Paul Agon, alors Directeur Général Adjoint, a été nommé Directeur Général en avril 2006, à la suite d'un brillant parcours de 27 ans chez L'Oréal.

Le Conseil d'Administration constate que si, conformément à la recommandation AFEP-MEDEF, il était mis fin au contrat de travail qui lie M. Jean-Paul Agon à L'Oréal, celui-ci perdrait le statut résultant de vingt-sept années de travail consacrées au Groupe, en qualité de salarié.

Or le Conseil ne souhaite pas qu'ayant accepté, après 27 ans de carrière chez L'Oréal, le mandat de Directeur Général, M. Jean-Paul Agon se voit privé d'avantages dont il aurait continué à bénéficier s'il était resté salarié.

Le Conseil d'Administration estime que l'objectif poursuivi par la recommandation AFEP-MEDEF peut être totalement atteint en maintenant le contrat de travail suspendu et en séparant clairement les avantages liés d'une part, au contrat de travail et d'autre part, au mandat.

Le Conseil d'Administration a décidé de supprimer toute indemnité due au titre du mandat social.

En cas de départ et selon les motifs de celui-ci, il ne serait versé à M. Jean-Paul Agon, que les seules indemnités de licenciement, sauf faute grave ou lourde, ou de départ ou mise à la retraite dues au titre du contrat de travail suspendu. Ces indemnités, étant attachées uniquement à la rupture du contrat de travail et en stricte application de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques et des accords collectifs applicables à l'ensemble des cadres de L'Oréal, sont dues en tout état de cause par application des règles d'ordre public du Droit du travail. Elles ne sont soumises à aucune autre condition que celles prévues par la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques ou les accords susvisés. Il en va de même de la clause de non-concurrence et de la contrepartie pécuniaire qui lui est attachée.

En aucun cas, les rémunérations, au titre du mandat, ne seront prises en considération pour le calcul des indemnités dues en application de la convention collective et des accords collectifs applicables à l'ensemble des cadres de L'Oréal.

M. Jean-Paul Agon continuera de bénéficier du régime de retraite à prestations définies dont relèvent actuellement les cadres dirigeants du Groupe.

La rémunération de référence à prendre en compte pour l'ensemble des droits attachés au contrat de travail et notamment pour le calcul de la retraite susvisée, est établie à partir de la rémunération à la date de suspension du contrat en 2006, soit 1 500 000 euros de rémunération fixe et 1 250 000 euros de rémunération variable. Cette rémunération de référence est réévaluée chaque année par application du coefficient de revalorisation des salaires et des cotisations publiées par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. Elle est au 1^{er} janvier 2010 de 1 570 500 euros rémunération fixe et 1 308 750 euros de rémunération variable.

Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions

L'ancienneté retenue prendra en compte l'ensemble de la carrière, y compris les années effectuées en qualité de Directeur Général.

M. Jean-Paul Agon continuera de bénéficier du fait de son assimilation à un cadre dirigeant pendant la durée de son mandat social, des régimes de protection sociale complémentaire et notamment du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise.

Les dispositions ci-dessus relèvent de la procédure des conventions et engagements réglementés ; les Commissaires aux Comptes en sont informés et l'engagement est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 27 avril 2010 statuant sur le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.

Dans la mesure où le nouveau dispositif est lié au renouvellement du mandat du Directeur Général à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 avril 2010, la résolution soumise au vote des actionnaires est sous la condition suspensive de ce renouvellement.

RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEUR

Cinquième à dixième résolution

Six mandats d'administrateur arrivent à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale, ils sont proposés au renouvellement.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal

Les administrateurs de L'Oréal sont d'origines diverses. Ils sont complémentaires du fait de leurs différentes expériences professionnelles et de leurs compétences, ils ont une bonne connaissance de l'entreprise. Les administrateurs sont présents, actifs et impliqués. Ce sont autant d'atouts pour la qualité des délibérations du Conseil et la préparation de ses décisions d'ordre stratégique.

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance a proposé au Conseil d'Administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun des administrateurs au regard de leur indépendance selon les critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF.

Les administrateurs sont indépendants d'esprit. Ils ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et de ses Comités d'études.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal est équilibré, il comprend 14 membres au 15 février 2010 : le Président et le Directeur Général, six administrateurs issus des actionnaires majoritaires dont trois du groupe familial de Madame Bettencourt et trois de Nestlé (parmi eux sont choisis les deux Vice-Présidents du Conseil) et six administrateurs indépendants : Mme Annette Roux, MM. Charles-Henri Filippi, Xavier Fontanet, Bernard Kasriel, Marc Ladreit de Lacharrière et Louis Schweitzer. M. Ladreit de Lacharrière est administrateur de L'Oréal depuis plus de 12 ans mais son expérience professionnelle et sa liberté de jugement, alliées à une bonne connaissance de l'entreprise, apportent beaucoup aux débats et décisions du Conseil.

Il est proposé de maintenir en l'état un équilibre estimé satisfaisant en proposant à l'Assemblée Générale de renouveler les six mandats d'administrateur venant à expiration cette année 2010.

Afin de permettre le renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs prescrit par le Code AFEP-MEDEF auquel la Société a choisi de se référer, des durées particulières de un et deux ans sont proposées en conformité avec l'article 8 alinéa 2 des statuts qui dispose que :

« La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Par exception, l'Assemblée Générale peut désigner un administrateur pour une durée d'un, deux ou trois ans, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs. »

Il est ainsi proposé à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat d'administrateur de :

- Sir Lindsay Owen-Jones, M. Jean-Paul Agon, M. Xavier Fontanet et M. Marc Ladreit de Lacharrière, pour une durée de quatre ans ;
- M. Francisco Castañer Basco, pour une durée de deux ans ;
- M. Charles-Henri Filippi, pour une durée d'un an.

Présentation des administrateurs dont le mandat est proposé au renouvellement

Sir Lindsay Owen-Jones a 63 ans, il est de nationalité britannique et a rejoint le Groupe L'Oréal en 1969. Il a débuté sa carrière en France puis a successivement occupé les fonctions de Directeur Général de L'Oréal en Italie de 1978 à 1981 et de Président (CEO) de L'Oréal USA de 1981 à 1984. Il a été nommé administrateur et Directeur Général de L'Oréal en 1984 puis Président-Directeur Général en 1988. Depuis le 25 avril 2006, il est Président non Exécutif du Groupe. Sir Lindsay Owen-Jones est également Président de la Fondation d'Entreprise L'Oréal, administrateur de Sanofi-Aventis et de Ferrari (Italie).

Jean-Paul Agon a 53 ans et il est entré dans le Groupe L'Oréal en 1978. A la suite d'une carrière internationale comme Directeur Général Produits Public en Grèce, de L'Oréal Paris en France, Directeur International de Biotherm, Directeur Général de L'Oréal Allemagne, Directeur Général de la Zone Asie, Président et CEO de L'Oréal usa, Jean-Paul Agon a été nommé Directeur Général Adjoint de L'Oréal en 2005 puis Directeur Général en avril 2006. Administrateur de L'Oréal depuis 2006, il est également administrateur de la Fondation d'Entreprise L'Oréal.

Francisco Castañer Basco a 65 ans, il est de nationalité espagnole. Dans le groupe nestlé de 1964 à 2009, il a été nommé Directeur Général en 1997. Administrateur de L'Oréal depuis 1998, son mandat ayant été renouvelé en 2006. Il est également administrateur et Vice-Président d'Alcon (Suisse). Ses compétences sont très larges et, en sa qualité de membre du Comité d'Audit depuis 1999, ses conseils sont toujours très utiles ; c'est un administrateur très présent.

Charles-Henri Filippi a 57 ans. De 1979 à 1987 au service de l'Etat, puis de 1987 à 2008 au CCF, devenu HSBC France en 2000, il a été nommé Directeur Général du CCF en 1995, membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC de 2001 à 2004, Président-Directeur Général de HSBC France de 2004 à 2007 et Président du Conseil d'Administration en 2007 et 2008. Président d'Octagones et d'Alfina, Charles Henri Filippi est administrateur de L'Oréal depuis 2007 et également administrateur de France Telecom, membre du Conseil de Surveillance d'Euris et censeur de Nexity. C'est un administrateur indépendant, libre d'intérêt, disponible et compétent. Président du Comité d'Audit de L'Oréal, il complète harmonieusement l'expertise du Conseil dans le domaine financier.

Xavier Fontanet a 61 ans. Il a été nommé Directeur Général d'Essilor en 1991, puis Vice-Président-Directeur Général en 1995 et Président-Directeur général en 1996 ; il est Président du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} janvier 2010. Essilor est un succès remarquable, dans des pays où le Groupe L'Oréal est également présent et ce sont des occasions d'échanges très utiles pour le Conseil de L'Oréal. Xavier Fontanet est administrateur de L'Oréal depuis 2002, son mandat ayant été renouvelé en 2006, et également administrateur de Crédit Agricole S.A. et du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

Marc Ladreit de Lacharrière a 69 ans et il est membre de l'Institut de France. Chez L'Oréal de 1976 à 1991, ancien Vice-Président en charge de la Direction Générale de l'Administration et des Finances, Vice-Président-Directeur Général Adjoint du Groupe de 1984 à 1991. Il est Président-Directeur Général de Fimalac, *Chairman* de Fitch (Etats-Unis) et administrateur de L'Oréal depuis 1984, son mandat ayant

été renouvelé en 2006. Marc Ladreit de Lacharrière est également administrateur de la Fondation d'Entreprise L'Oréal, de Renault et de Casino. Au-delà de ses réussites dans de nombreux domaines, c'est un esprit libre qui apporte beaucoup dans les débats du Conseil, avec un regard indépendant sur L'Oréal.

A titre indicatif, si l'Assemblée Générale vote en 2010 les renouvellements qui lui sont proposés, les échéances des mandats des 14 administrateurs de L'Oréal seraient les suivantes :

Administrateurs	Echéances des mandats			
	2011	2012	2013	2014
Sir Lindsay Owen-Jones				X
M. Jean-Paul Agon				X
M. Jean-Pierre Meyers		X		
M. Peter Brabeck-Letmathe			X	
Madame Liliane Bettencourt	X			
Madame Françoise Bettencourt-Meyers			X	
M. Werner J. Bauer		X		
M. Francisco Castañer Basco		X		
M. Charles-Henri Filippi	X			
M. Xavier Fontanet				X
M. Bernard Kasriel		X		
M. Marc Ladreit de Lacharrière				X
Madame Annette Roux	X			
M. Louis Schweitzer			X	
Nombre de renouvellements par an	3	4	3	4

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Onzième et douzième résolution

Il vous est proposé de renouveler le mandat des deux Commissaires aux Comptes titulaires et de renouveler et nommer leur suppléant pour une période de six exercices.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés pour six exercices et leurs fonctions prennent fin après la délibération de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes du sixième exercice.

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes titulaire et le mandat de M. Yves Nicolas, Commissaire aux Comptes suppléant, expirent à l'issue de cette Assemblée Générale du 27 avril 2010.

Le mandat de la société Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, et le mandat de M. Jean-Paul Picard, Commissaire aux Comptes suppléant, expirent à l'issue de cette Assemblée Générale du 27 avril 2010.

Le Conseil d'Administration choisit les Commissaires aux Comptes proposés à l'Assemblée Générale en vue de leur désignation et, en 2009, à l'issue d'un processus d'évaluation formalisé qui a notamment permis de s'assurer de leur indépendance et de leur objectivité, le Comité d'Audit a émis une recommandation.

Il est proposé à l'Assemblée générale :

- de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit S.A., Commissaire aux Comptes titulaire, et le mandat de M. Yves Nicolas, Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

- de renouveler le mandat de la société Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, et de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant la société BEAS, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

AUTORISATION DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Treizième résolution

Il vous est proposé de doter le Conseil d'Administration d'une nouvelle autorisation de rachat d'actions de la Société.

Au cours de l'exercice 2009 et jusqu'au 15 février 2010, le Conseil d'Administration n'a pas procédé à des rachats d'actions.

L'autorisation existante arrivant à échéance en octobre 2010, il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'une nouvelle autorisation lui permettant de reprendre le cas échéant sa politique de rachat, en fonction des opportunités, et à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Le descriptif de l'autorisation soumise à votre vote figure au chapitre « Rachat par la Société de ses propres actions » du Rapport de Gestion 2009.

La durée de l'autorisation serait de 18 mois, et le prix d'achat par action ne pourrait être supérieur à 130 euros. L'autorisation porterait sur un maximum de 10 % du capital, soit à titre indicatif pour un montant maximal de 7,8 milliards d'euros au 15 février 2010, étant entendu que la Société ne pourrait à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

Partie extraordinaire

DELEGATION DE COMPETENCE A CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE REDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACQUISES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-209 ET L. 225-208 DU CODE DE COMMERCE

Quatorzième résolution

Concernant l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration en 2008 d'annuler des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce arrive à expiration.

Il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'une nouvelle autorisation lui permettant de procéder à des annulations de titres, dans les limites légales.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 avril 2010 et priverait d'effet toute autorisation antérieure

Concernant l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce

Certaines options d'achat d'actions attribuées dans le passé ne peuvent plus être exercées du fait par exemple du départ de leur bénéficiaire.

La résolution d'annulation des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, mentionné ci-dessus, ne permet pas d'annuler ces actions, les régimes juridiques d'annulation étant distincts.

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration en 2008 d'annuler les actions correspondantes, acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, arrive à expiration.

Il est proposé, dans la limite d'un maximum de 500 000 actions, soit une réduction maximale du capital social de 100 000 euros, que les actions correspondant à des options d'achat d'actions qui ne peuvent plus être exercées soient affectées à la politique d'annulation actuellement conduite par le Conseil d'Administration.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 avril 2010 et priverait d'effet toute autorisation antérieure.

POUVOIRS POUR FORMALITES

Quinzième résolution

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

Comment participer à l'Assemblée Générale ?

Les conditions à remplir pour exercer votre droit de vote

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède et leurs modalités de détention (au nominatif ou au porteur), peut participer à l'Assemblée Générale. Ce droit est subordonné à l'enregistrement des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le 22 avril 2010 à zéro heure (heure de Paris).

L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'Assemblée Générale :

- assister personnellement à l'Assemblée ;
- par correspondance : voter ou être représenté(e) en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à son conjoint ou à un autre actionnaire ;

- par Internet : voter ou être représenté(e) en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à son conjoint ou à un autre actionnaire.

Pour toute information, n'hésitez pas à :

- consulter notre site Internet www.loreal-finance.com ;
- contacter le service actionnaires, du lundi au vendredi de 8h45 à 18h. N° vert 0 800 66 66 66 ;
- nous envoyer un mail à l'adresse suivante : info@loreal-finance.com.

	Actionnaire au Nominatif	Actionnaire au Porteur
Assister ** à l'Assemblée Générale	Noircir la case A du formulaire de participation. Datez et signez dans le cadre « Date et signature ». Retournez le formulaire en utilisant l'enveloppe « T » fournie. Vous recevrez votre carte d'admission par courrier *.	Contactez votre établissement teneur de compte en indiquant que vous souhaitez assister à l'Assemblée Générale et demandez une attestation justifiant de votre qualité d'actionnaire à la date de la demande. L'établissement teneur de compte se chargera de la transmettre à BNP Paribas Securities Services. Vous recevrez votre carte d'admission par courrier *.
<i>Le jour de l'Assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'enregistrement.</i>		
Voter		
Par correspondance **: Voter Être représenté(e)	Noircir la case B du formulaire de participation. Noircir la case B1 « Je vote par correspondance » Les numéros correspondent à l'ordre des résolutions, présentées dans la rubrique « Ordre du Jour ». Pour voter Oui aux résolutions, <u>ne pas noircir</u> les cases. Pour voter Non ou s'abstenir, <u>noircir</u> individuellement les cases correspondantes. N'oubliez pas de mentionner votre choix dans le cas où des amendements ou des résolutions nouvelles seraient présentés à l'Assemblée Générale (en cours de séance).	
Être représenté(e) en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale		
Noircir la case B du formulaire de participation. Noircir la case B2 « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ».		
Être représenté(e) en donnant pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire		
Noircir la case B du formulaire de participation. Noircir la case B3 « Je donne pouvoir à ». Indiquez le nom de votre conjoint ou de l'actionnaire qui vous représentera à l'Assemblée Générale.		
Quel que soit votre choix :		
Datez et signez dans le cadre « Date et signature », retournez le formulaire en utilisant l'enveloppe « T » fournie. Remarque : Si vous êtes actionnaire au porteur , demandez à votre établissement teneur de compte une attestation justifiant de votre qualité d'actionnaire à la date de la demande qu'il se chargera de transmettre à BNP Paribas Securities Services.		
Adresse du site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée et ouvert à partir du vendredi 9 avril 2010 : https://gisproxy.bnpparibas.com/loreal.pg		
Par Internet : Voter Être représenté(e)	Si vous êtes actionnaire au nominatif pur : connectez-vous en utilisant le numéro d'identifiant et le mot de passe qui vous servent habituellement pour consulter votre compte sur le site GISNOMI. Si vous êtes actionnaire au nominatif administré : vous pourrez récupérer votre mot de passe en utilisant l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire adressé avec la convocation. Suivez les indications données à l'écran.	Contactez votre établissement teneur de compte pour lui demander une attestation de participation et lui indiquer votre adresse électronique. Selon la procédure habituelle, l'établissement teneur de compte transmettra l'attestation de participation, en y mentionnant l'adresse électronique, à BNP Paribas Securities Services. Cette adresse électronique sera utilisée par BNP Paribas Securities Services pour vous communiquer un identifiant & mot de passe permettant de vous connecter au site. Suivez les indications données à l'écran.

* Si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, il vous suffit de demander une attestation de participation auprès de votre établissement teneur de compte.

** Pour les actionnaires au nominatif, le formulaire de participation est joint automatiquement à l'avis de convocation. Pour les actionnaires au porteur n'ayant pas reçu de formulaire de participation, toute demande doit être adressée à l'établissement teneur de compte qui se chargera de transmettre le formulaire accompagné d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services. Toute demande de formulaire de vote par correspondance devra, pour être honorée, avoir été reçue six jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire dûment rempli devra ensuite parvenir à BNP Paribas Securities Services au moins trois jours avant la date de l'Assemblée.

Comment participer à l'Assemblée Générale ?

Utilisation du formulaire de vote

Pour vous aider dans votre démarche, consultez le tableau ci-contre.

Ce formulaire n'est pas à utiliser dans le cas d'un vote par Internet (voir instructions ci-jointes ou sur <http://gisproxy.bnpparibas.com/loreal/pg>) / This form should not be used in case of voting by Internet (see attached instruction or at <http://gisproxy.bnpparibas.com/loreal/html>)

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.
QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

L'ORÉAL
 Société Anonyme au capital de € 119.794.482
 Siège Social :
 14, rue Royale, 75008 PARIS-France
 632 012 100 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE des actionnaires convoquée pour le jeudi 27 avril 2010 à 10 h 00, au Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli, 75001 PARIS - France.
COMBINED GENERAL MEETING for the shareholders to be held on Thursday April 27, 2010 at 10:00 am at Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli, 75001 PARIS - France.

CADRE RÉSERVÉ / For Company's use only
 Identifiant / Account
 Nominatif Registered VS / single vote
 Porteur / Bearer VD / double vote
 Nombre d'actions / Number of shares
 Nombre de voix / Number of voting rights

B1 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)
Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'exception de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote against or I abstain.
 Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondante à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui/Non/No Yes/Abst/Abs	F	Oui/Non/No Yes/Abst/Abs
10	11	12	13	14	15	16	17	18	A	G	
19	20	21	22	23	24	25	26	27	B	H	
28	29	30	31	32	33	34	35	36	C	J	
37	38	39	40	41	42	43	44	45	D	K	
									E		

B2 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
 date and sign the bottom of the form without completing it
 cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

B3 JE DONNE POUVOIR A : (soit le conjoint, soit un autre actionnaire - cf. renvoi (2) au verso) **pour me représenter à l'assemblée / I HEREBY APPOINT** (you may give your PROXY either to your spouse or to another shareholder - see reverse (2)) **to represent me at the above mentioned meeting.**
 M, Mme ou Mlle / Mr, Mrs or Miss
 Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, le présent formulaire de vote devra être adressé directement à votre teneur de comptes.
CAUTION : If you're voting on bearer securities, this proxy voting form shall be sent directly to your custodian bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
 - Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
 Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Inscrivez ici vos noms, prénoms et adresse ou vérifiez-les s'ils figurent déjà.

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting
 - Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf...
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote against)
 - Je donne procuration (cf. au verso renvoi 2) à M, Mme ou Mlle pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (2)) Mr, Mrs or Miss / to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule (A ou B) doit parvenir au plus tard le 23 avril 2010, à
 In order to be considered, all forms (A or B) must be returned no later than April 23, 2010 to:
 Services Actionnaires de L'Oréal - BNP Paribas Securities Services -
 GCT Assemblées, Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex
 The French version prevails. English translation is for convenience only

Date & Signature

Modalités d'accès

L'accès au Carrousel du Louvre se fait par l'entrée : 99, rue de Rivoli – 75001 Paris

Une signalétique depuis l'entrée du Carrousel du Louvre vous guidera vers le lieu de l'Assemblée Générale.

PARKINGS

Parking Carrousel du Louvre
Av. du Général-Lemonnier (tunnel)

Parking Saint-Germain l'Auxerrois
1, place du Louvre

Parking Pyramides
15, rue des Pyramides

Parking Vendôme
Place Vendôme

Parking Saint-Honoré
Place Marché Saint-Honoré

Parking Louvre des Antiquaires
1, rue Marengo

METRO

Ligne 1 : Palais-Royal –
Musée du Louvre

Modalités et délais de renvoi du formulaire

Quel que soit votre choix pour participer à l'Assemblée Générale et pour que ce formulaire soit pris en considération, il doit impérativement :

- être complété, puis daté et signé dans le cadre « Date et Signature » ;
- être renvoyé en utilisant l'enveloppe « T » fournie, au plus tard le jeudi 22 avril 2010 à zéro heure (ou le mercredi 21 avril 2010 à minuit, heure de Paris) à BNP Paribas Securities Services, GCT Emetteurs – Assemblées – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

En aucun cas ce formulaire ne doit être retourné à L'Oréal.

Les possibilités de voter par Internet avant l'Assemblée seront interrompues la veille de l'Assemblée 26 avril 2010 à 15 heures (heure de Paris). Afin d'éviter tout engorgement éventuel du site Internet sécurisé dédié, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, demandé sa carte d'admission ou sollicité une attestation de participation (article R. 225-85 du Code de commerce) :

- ne peut plus choisir un autre mode de participation ;
- à la possibilité de céder tout ou partie de ses actions.

Cependant si la cession intervient avant le jeudi 22 avril 2010 à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R. 225-73 du Code de commerce doivent, conformément aux dispositions légales, être envoyées au siège administratif, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception vingt-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation justifiant la qualité d'actionnaire. L'examen de la résolution par l'Assemblée est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au jeudi 22 avril 2010 à zéro heure, heure de Paris.

Aucune cession d'actions ni aucune opération réalisée après le jeudi 22 avril 2010 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Demande d'envoi de documents et renseignements légaux ⁽¹⁾

Assemblée Générale Mixte du mardi 27 avril 2010

(réservée aux seuls actionnaires) ⁽¹⁾

L'ORÉAL

à l'attention du Directeur des Relations Actionnaires,

41, rue Martre - 92117 Clichy Cedex - Fax : 01 47 56 86 42 - N° Vert : 0 800 66 66 66

E-mail : info@loreal-finance.com



Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Domicile :

Propriétaire de : actions nominatives

et/ou de actions au porteur enregistrées auprès de ⁽²⁾

demande l'envoi, à l'adresse ci-dessus, des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce concernant l'Assemblée des Actionnaires, convoquée pour le 27 avril 2010.

Fait à, le 2010

(1) Cette demande est réservée aux seuls actionnaires et doit être adressée à L'Oréal, à l'attention du Directeur des Relations Actionnaires, 41, rue Martre, 92117 Clichy Cedex – Fax : 01 47 56 86 42 – E-mail : info@loreal-finance.com - N° Vert : 0 800 66 66 66.

(2) Indication précise de la banque, de l'établissement financier ou de la société de Bourse teneur de compte des actions, accompagnée d'une attestation justifiant de la qualité d'actionnaire du demandeur à la date de la demande.

Projet de résolutions

Partie ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le Rapport du Conseil d'Administration ainsi que les comptes sociaux annuels de l'exercice 2009 faisant ressortir un bénéfice net de 1 841 772 283,85 euros, contre 1 552 103 144,14 euros au titre de l'exercice 2008.

2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2009.

3. Affectation du bénéfice de l'exercice 2009 et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2009 s'élevant à 1 841 772 283,85 euros :

Aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà à plus du dixième du capital social	-
Un montant de : sera attribué aux actionnaires à titre de dividende ⁽¹⁾	898 873 365,00 €
Le solde, soit : sera affecté au compte « Autres réserves »	942 898 918,85 €

(1) En ce compris un premier dividende égal à 5 % des sommes dont les titres sont libérés, soit la totalité du capital.

Ce montant est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital au 15 février 2010 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises entre cette date et la date de paiement de ce dividende suite à des levées d'options et ayant droit audit dividende.

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 1,50 euro par action.

L'Assemblée Générale décide que ce dividende sera payé aux actionnaires le mercredi 5 mai 2010 à raison des actions qu'ils détiendront le jeudi 29 avril 2010.

La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions auto-détenues sera affectée à la « Réserve ordinaire ».

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, lors de l'encaissement des dividendes ou sur des revenus perçus au cours de la même année, pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Le tableau ci-dessous rappelle le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, au titre des trois exercices précédents :

	2006	2007	2008
Dividende par action	1,18 €	1,38 €	1,44 €

4. Approbation des conventions et engagements réglementés relatifs au statut de M. Jean-Paul Agon dont le contrat de travail est suspendu

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes présenté en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38, L. 225-42-1 et L. 225-22-1 dudit Code, approuve les engagements pris à l'égard de M. Jean-Paul Agon présentés dans ce rapport.

Cette décision est prise sous condition suspensive du renouvellement du mandat de Directeur Général de M. Jean-Paul Agon par le Conseil d'Administration devant se tenir à l'issue de cette Assemblée.

5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Sir Lindsay Owen-Jones

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Sir Lindsay Owen-Jones.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

6. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Paul Agon

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de M. Jean-Paul Agon.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

7. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Francisco Castañer Basco

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de deux ans, le mandat d'administrateur de M. Francisco Castañer Basco.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

8. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Charles-Henri Filippi

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de un an, le mandat d'administrateur de M. Charles-Henri Filippi.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

9. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Xavier Fontanet

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de M. Xavier Fontanet.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

10. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Marc Ladreit de Lacharrière

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de M. Marc Ladreit de Lacharrière.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

11. Renouvellement des mandats de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit S.A., Commissaire aux Comptes titulaire, et du mandat de M. Yves Nicolas, Commissaire aux Comptes suppléant, décide de renouveler leur mandat pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

12. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire et nomination de son suppléant

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, et du mandat de M. Jean-Paul Picard, Commissaire aux Comptes suppléant, décide :

- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société Deloitte & Associés et ;
- de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la société Deloitte & Associés, la société BEAS, sise 7, Villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine cedex, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 315 172 445;

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

13. Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, à acheter des actions de la Société,

conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions suivantes :

- le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 130 euros ;
- le nombre d'actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre de titres composant le capital de la Société à la date de réalisation de ces rachats, soit à titre indicatif au 15 février 2010, 59 897 241 actions pour un montant maximal de 7,8 milliards d'euros, étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

En cas d'opération sur le capital de la Société, notamment par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, et/ou de division et de regroupement des actions, les montants indiqués précédemment seront ajustés en fonction des caractéristiques de l'opération.

La Société pourra acheter ses propres actions en vue de :

- leur annulation à des fins d'optimisation de ses fonds propres et du résultat net par action par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution ci-après ;
- leur attribution aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne d'entreprise ;
- l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement ;
- leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations financières de croissance externe.

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation prendra fin à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet à compter de ce jour toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

Partie extraordinaire

14. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre des articles L. 225-209 et L. 225-208 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois, les actions détenues par la Société au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital existant au jour de l'annulation par périodes de vingt-quatre mois ;
- autorise le Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-204 et L. 225-205 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, un maximum de 500 000 actions achetées par la Société sur le fondement de l'article L. 225-208 du Code de commerce pour la couverture de plans d'options d'achat d'actions et qui correspondent ou correspondront à des options qui ne sont plus exerçables.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour :

- procéder à la réduction de capital par annulation des actions ;
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;
- en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- et généralement, faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Les présentes autorisations sont données pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée et privent d'effet à compter de ce jour toute autorisation antérieure ayant le même objet.

15. Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2009

■ Sir Lindsay Owen-Jones ⁽¹⁾

63 ans. De nationalité britannique. A rejoint le Groupe L'Oréal en 1969. Après un début de carrière en France, Directeur Général de L'Oréal en Italie de 1978 à 1981 et Président (CEO) de L'Oréal USA de 1981 à 1984. Nommé Directeur Général de L'Oréal en 1984 puis Président-Directeur Général en 1988, Président non Exécutif du Groupe depuis le 25 avril 2006. Administrateur de L'Oréal depuis 1984, son mandat ayant été renouvelé en 2006. Administrateur et Président de la Fondation d'entreprise L'Oréal. Administrateur de Sanofi-Aventis et de Ferrari (Italie).

■ Jean-Paul Agon

53 ans. Entré dans le Groupe L'Oréal en 1978. A la suite d'une carrière internationale comme Directeur Général Produits Grand Public en Grèce, de L'Oréal Paris en France, Directeur International de Biotherm, Directeur Général de L'Oréal Allemagne, Directeur Général de la Zone Asie, Président et CEO de L'Oréal USA, nommé Directeur Général Adjoint de L'Oréal en 2005 puis Directeur Général en avril 2006. Administrateur de L'Oréal depuis 2006. Administrateur de la Fondation d'entreprise L'Oréal.

■ Jean-Pierre Meyers ⁽²⁾ (4) (6)

61 ans. Administrateur de L'Oréal depuis 1987, son mandat ayant été renouvelé en 2009 ⁽⁷⁾, Vice-Président du Conseil d'Administration. Administrateur de Nestlé S.A. (Suisse).

■ Peter Brabeck-Letmathe ⁽²⁾ (4)

65 ans. De nationalité autrichienne. Dans le groupe Nestlé depuis 1968, nommé Directeur Général en 1992, puis administrateur délégué (CEO) de Nestlé S.A. (Suisse) en 1997, Vice-Président du Conseil d'Administration en 2001 et Président en 2005. Administrateur de L'Oréal depuis 1997, son mandat ayant été renouvelé en 2009, Vice-Président du Conseil d'Administration. Vice-Président du Conseil d'Administration de Crédit Suisse Group (Suisse), administrateur de Roche Holding (Suisse) et de Delta Topco Limited (Jersey).

■ Liliane Bettencourt ⁽²⁾

Fille d'Eugène Schueller, le fondateur de L'Oréal. Administrateur de L'Oréal depuis 1995, son mandat ayant été renouvelé en 2007.

■ Françoise Bettencourt Meyers

56 ans. Fille de Madame Bettencourt. Administrateur de L'Oréal depuis 1997, son mandat ayant été renouvelé en 2009.

■ Werner Bauer

59 ans. De nationalité allemande. Dans le groupe Nestlé depuis 1990, nommé Directeur Général en 2002. Administrateur de L'Oréal depuis 2005, son mandat ayant été renouvelé en 2009 ⁽⁷⁾. Administrateur d'Alcon (Suisse).

■ Francisco Castañer Basco ⁽²⁾ (6)

65 ans. De nationalité espagnole. Dans le groupe Nestlé depuis 1964, nommé Directeur Général en 1997. Administrateur de L'Oréal depuis 1998, son mandat ayant été renouvelé en 2006. Administrateur et Vice-Président d'Alcon (Suisse).

■ Charles-Henri Filippi ⁽⁵⁾

57 ans. De 1979 à 1987 au service de l'Etat. De 1987 à 2008 au CCF, devenu HSBC France en 2000. Directeur Général du CCF en 1995, membre du Comité Exécutif du groupe HSBC de 2001 à 2004, Président-Directeur Général de HSBC France de 2004 à 2007 et Président du Conseil d'Administration de septembre 2007 à décembre 2008. Président d'Octagones et d'Alfina. Administrateur de L'Oréal depuis 2007 ⁽⁸⁾. Administrateur de France Telecom, membre du Conseil de Surveillance d'Euris et Censeur de Nexity.

(1) Président du Comité Stratégie et Réalisations.

(2) Membre du Comité Stratégie et Réalisations.

(3) Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance et du Comité des Rémunérations.

(4) Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance et du Comité des Rémunérations.

(5) Président du Comité d'Audit.

(6) Membre du Comité d'Audit.

(7) Monsieur Bauer et Monsieur Meyers ont été renouvelés pour une période de trois ans pour permettre un renouvellement harmonieux des mandats d'administrateur.

(8) Monsieur Filippi a été coopté en novembre 2007 et nommé en 2008 pour la durée restant à courir du mandat.

■ Xavier Fontanet

61 ans. Nommé Directeur Général d'Essilor en 1991, Vice-Président-Directeur Général en 1995, Président-Directeur Général de 1996 à 2009, Président du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} janvier 2010. Administrateur de L'Oréal depuis 2002, son mandat ayant été renouvelé en 2006. Administrateur de Crédit Agricole S.A. et du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

■ Bernard Kasriel ^{(2) (3)}

63 ans. De 1970 à 1975 à l'Institut du développement industriel. Directeur Général de Braud de 1972 à 1974. Directeur Général Adjoint de la Société phocéenne de métallurgie de 1975 à 1977. Entré chez Lafarge en 1977, nommé Directeur Général Adjoint en 1982. Après avoir été détaché aux Etats-Unis de 1987 à 1989, nommé Vice-Président-Directeur Général de 1989 à 2003 puis Directeur Général de 2003 à 2005. Administrateur de L'Oréal depuis 2004, son mandat ayant été renouvelé en 2008. Administrateur de Lafarge, d'Arkema et de Nucor (Etats-Unis). Associé de LBO France.

■ Marc Ladreit de Lacharrière

69 ans. Membre de l'Institut de France. Chez L'Oréal de 1976 à 1991, ancien Vice-Président en charge de la Direction Générale de l'Administration et des Finances, Vice-Président-Directeur Général adjoint du Groupe de 1984 à 1991. Président-Directeur Général de Fimalac. *Chairman* de Fitch (Etats-Unis). Administrateur de L'Oréal depuis 1984, son mandat ayant été renouvelé en 2006. Administrateur de la Fondation d'entreprise L'Oréal. Administrateur de Renault et de Casino.

■ Annette Roux

67 ans. Entrée chez Bénéteau en 1964, Président-Directeur Général de 1976 à 2005, Vice Présidente du Conseil de Surveillance depuis. Administrateur de L'Oréal depuis 2007. Président de la Fondation d'entreprise Bénéteau.

■ Louis Schweitzer

67 ans. Entré chez Renault en 1986, Président-Directeur Général de 1992 à 2005, Président du Conseil d'Administration jusqu'en 2009. Président du Conseil d'Administration d'AstraZeneca (Royaume-Uni). Président du Conseil de Surveillance du Groupe Le Monde. Administrateur de L'Oréal depuis 2005, son mandat ayant été renouvelé en 2009. Administrateur de BNP Paribas, Veolia Environnement et AB Volvo (Suède). Membre du Conseil Consultatif d'Allianz AG (Allemagne).

Le mandat d'administrateur de L'Oréal, renouvelable, a une durée statutaire de quatre ans ou inférieure pour permettre un renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs. Les administrateurs détiennent chacun un minimum de 1 000 actions L'Oréal. La liste complète des fonctions des administrateurs figure, conformément à la Loi, dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration (tome 2 du document de référence).

Renseignements sur les administrateurs dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale

Sir Lindsay Owen-Jones

Administrateur depuis 1984
Président du Conseil d'Administration
Président du Comité Stratégie et Réalisations
Adresse professionnelle : L'Oréal – 41 rue Martre – 92117 Clichy cedex
Détient 3 029 005 actions L'Oréal

Echéance du mandat
2010

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés françaises

Alba Plus SASU Président

Sanofi-Aventis S.A. Administrateur

Sociétés étrangères

Ferrari S.p.A. (Italie) Administrateur (Amministratore)

L'Oréal U.K. Ltd (Royaume-Uni) *Chairman & Director*

L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis) *Chairman & Director*

Autre

Fondation d'Entreprise L'Oréal Président du Conseil d'Administration
Administrateur

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Echéance du mandat

Sociétés françaises

L'Air Liquide S.A. Vice-Président du Conseil de Surveillance
Vice-Président du Conseil d'Administration Mai 2006
Mai 2009

L'Oréal S.A. Directeur Général Avril 2006

BNP Paribas S.A. Administrateur Décembre 2005

Société étrangère

Galderma Pharma (Suisse) Administrateur Mai 2006

Renseignements sur les administrateurs dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale

Jean-Paul Agon

Administrateur depuis 2006
Directeur Général
Adresse professionnelle : L'Oréal – 41 rue Martre – 92117 Clichy cedex
Détient 11 500 actions L'Oréal

Echéance du mandat
2010

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés étrangères

Galderma Pharma S.A. (Suisse)	Administrateur
L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis)	Director
The Body Shop International PLC (Royaume-Uni)	Vice-Chairman and Director

Autre

Fondation d'Entreprise L'Oréal	Administrateur
--------------------------------	----------------

Mandats et fonctions ⁽¹⁾ exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Echéance du mandat

Société française

L'Oréal S.A.	Directeur Général Adjoint	Avril 2006
--------------	---------------------------	------------

Sociétés étrangères

Galderma Pharma S.A. (Suisse)	Président du Conseil d'Administration	Mai 2008
L'Oréal Canada (Canada)	Administrateur et Président du Conseil d'Administration	Juin 2005
L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis)	President & Chief Executive Officer	Juin 2005

(1) Monsieur Jean-Paul Agon a par ailleurs exercé, au cours des cinq dernières années, divers mandats et fonctions dans des sociétés du Groupe filiales de L'Oréal USA dont il était Président et Chief Executive Officer jusqu'en juin 2005.

Francisco Castañer Basco

Administrateur depuis 1998
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité Stratégie et Réalisations
Détient 3 500 actions L'Oréal

Echéance du mandat
2010

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Nestlé S.A. (Suisse). Adresse professionnelle : Avenue Nestlé, 55 - CH 1800 Vevey – Suisse	Directeur Général [jusqu'au 31 décembre 2009]
--	--

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés étrangères

Alcon, Inc. (Suisse)	Administrateur Vice-Président
Galderma Pharma S.A. (Suisse)	Administrateur Président du Conseil d'Administration
Nestlé España	Administrateur et Président du Conseil d'administration
Upron (Canada) Ltd. (Canada)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Echéance du mandat

Société étrangère

Galderma Pharma S.A. (Suisse)	Président du Conseil d'Administration	Mai 2006
-------------------------------	---------------------------------------	----------

Renseignements sur les administrateurs dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale

Charles-Henri Filippi

Président du Comité d'Audit
Administrateur depuis 2007
Détient 1 000 actions L'Oréal

Echéance du mandat
2010

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Octagones (Société Mère) et Alfina (filiale) Adresse professionnelle : 20 rue Quentin-Bauchart – 75008 Paris	Président
--	-----------

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés françaises

Euris	Membre du Conseil de Surveillance
France Telecom	Administrateur
Nexity	Censeur
Piasa S.A.	Administrateur

Société étrangère

CVC Capital Partners (« CVC »)	Senior Advisor
--------------------------------	----------------

Autres

Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou	Administrateur
Association des Amis de l'Opéra Comique	Président

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Echéance du mandat

Sociétés françaises

Altadis	Administrateur Membre de la Commission Exécutive	Février 2008
Galerias Lafayette	Membre du Conseil de Surveillance	Mai 2005
HSBC Asset Management Holding	Administrateur	Juin 2006
HSBC France	Directeur Général (CEO) Président du Conseil d'Administration	Septembre 2007 Décembre 2008
HSBC Private Bank France	Président du Conseil de Surveillance	Juin 2007

Sociétés étrangères

HSBC Bank plc (Royaume-Uni)	Administrateur	Décembre 2008
HSBC Private Banking Holdings (Suisse) S.A.	Administrateur	Décembre 2008
HSBC Holdings plc (Royaume-Uni)	Group Managing Director et membre du Group Management Board	Septembre 2007
HSBC Trinkaus & Burkhardt AG (Allemagne)	Membre du Conseil de Surveillance	Septembre 2007
Seita	Director	Avril 2005

Autres

Association des Amis du Festival d'Automne à Paris	Administrateur	Septembre 2009
--	----------------	----------------

Renseignements sur les administrateurs dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale

Xavier Fontanet

Administrateur depuis 2002
Détient 1 050 actions L'Oréal

Echéance du mandat
2010

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Essilor International S.A. Adresse professionnelle : 147, rue de Paris - 94227 Charenton Cedex	Président du Conseil d'Administration [depuis le 1 ^{er} janvier 2010]
--	---

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés françaises

Crédit Agricole S.A.	Administrateur
Fonds Stratégiques d'Investissement S.A.	Administrateur

Sociétés étrangères

EOA Holding Co. Inc. (Etats-Unis)	Administrateur Président
Essilor Amico (L.L.C) (Emirats arabes unis)	Administrateur [depuis le 10 septembre 2009]
Essilor India PVT Ltd (Inde)	Administrateur
Essilor of America Inc. (Etats-Unis)	Administrateur
Essilor Manufacturing India PVT Ltd (Inde)	Administrateur
Nikon Essilor Co. Ltd (Japon)	Administrateur
Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)	Administrateur
Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas)	Administrateur
Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Echéance du mandat

Sociétés françaises

Chantiers Bénéteau S.A.	Administrateur	Janvier 2005
Essilor International S.A.	Président-Directeur Général	Janvier 2010

Autre

IMS – Entreprendre pour la Cité	Administrateur	Octobre 2005
---------------------------------	----------------	--------------

Renseignements sur les administrateurs dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale

Marc Ladreit de Lacharrière

Administrateur depuis 1984
Détient 40 040 actions L'Oréal

Echéance du mandat
2010

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

F. Marc de Lacharrière (Fimalac) Président-Directeur Général
Adresse professionnelle : 97, rue de Lille – 75007 Paris

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés françaises

Agence France Museums	Président du Conseil d'Administration
Casino	Administrateur
Fimalac Participations	Gérant
Gilbert Coullier Productions SAS	Administrateur [depuis octobre 2009]
Groupe Marc de Lacharrière	Président du Directoire
Renault S.A.	Administrateur
Renault SAS	Administrateur

Sociétés étrangères

Fitch Group (Etats-Unis)	Chairman
Fitch (Etats-Unis) Ratings	Chairman

Autres

Banque de France	Membre du Conseil Consultatif
Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France	Président d'Honneur
Conseil Artistique des Musées Nationaux	Membre
Fondation d'Entreprise Culture et Diversité	Membre
Fondation Bettencourt Schueller	Membre
Fondation d'Entreprise L'Oréal	Administrateur
Fondation des Sciences Politiques	Membre
Institut de France	Membre
Musée des Arts Décoratifs	Membre

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Echéance du mandat

Société française

Groupe Marc de Lacharrière	Gérant	Décembre 2006
----------------------------	--------	---------------

Sociétés étrangères

Algorithmics (Canada)	Administrateur	2009
Cassina (Italie)	Administrateur	Juin 2005
Fitch Group Holdings (Etats-Unis)	Chairman	2006

Autres

Conseil Stratégique pour l'Attractivité de la France	Membre	Mars 2005
Musée du Louvre	Membre	Mars 2005

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société L'Oréal, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les

notes annexes 1.1 « Changements de méthodes comptables » et 1.2 « Présentation des états financiers » qui exposent les changements de méthodes comptables et de présentation des états financiers intervenus à compter du 1er janvier 2009.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'Oréal procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au moins une fois par an, selon les modalités décrites dans les notes 1.17 et 13 des états financiers. Nous avons revu les modalités de mises en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses retenues ;
- les engagements de retraites, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés ont été évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits dans les notes 1.25 et 21 des états financiers. Nous avons revu la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les données utilisées et les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Etienne Boris

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés (exercice clos le 31 décembre 2009)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'à la date du présent rapport

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration jusqu'à la date du présent rapport.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conseil d'Administration du 15 février 2010

Nature, objet et modalités

Le Conseil d'Administration du 15 février 2010 a autorisé la conclusion d'une convention entre votre société et son Directeur Général, Monsieur Jean-Paul Agon, prévoyant les dispositions suivantes :

Confirmation de la suspension du contrat de travail de Monsieur Jean-Paul Agon

le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la suspension du contrat de travail de Monsieur Jean-Paul Agon concomitamment à son mandat social.

Suppression de toute indemnité due au titre du mandat social

Le Conseil d'Administration a décidé de supprimer toute indemnité en cas de cessation du mandat social.

En cas de départ et selon les motifs de celui-ci, il ne serait versé à Monsieur Jean-Paul Agon que les seules indemnités de licenciement, sauf faute grave ou lourde, ou de départ ou mise à la retraite dues au

titre du contrat de travail suspendu. Ces indemnités, étant attachées uniquement à la rupture du contrat de travail et en stricte application de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques et des accords collectifs applicables à l'ensemble des cadres de L'Oréal, sont dues en tout état de cause par application des règles d'ordre public du Droit du travail. Elles ne sont soumises à aucune autre condition que celles prévues par la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques ou les accords susvisés. Il en va de même de la clause de non-concurrence et de la contrepartie pécuniaire qui lui est attachée.

En aucun cas, les rémunérations au titre du mandat social ne seront prises en considération pour le calcul des indemnités dues en application de la convention collective et des accords collectifs applicables à l'ensemble des cadres de L'Oréal.

Monsieur Jean-Paul Agon continuera de bénéficier du régime de retraite à prestations définies dont relèvent actuellement les cadres dirigeants du Groupe.

Modification de certaines des modalités de la suspension du contrat de travail

Les modalités de la suspension du contrat de travail sont modifiées es comme suit :

- la rémunération de référence à prendre en compte pour l'ensemble des droits attachés au contrat de travail, et notamment pour le calcul de la retraite à prestations définies, est établie à partir de la rémunération à la date de suspension du contrat en 2006, soit 1 500 000 euros de rémunération fixe et 1 250 000 euros de rémunération variable. Cette rémunération de référence est réévaluée chaque année par application du coefficient de revalorisation des salaires et des cotisations publié par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. Elle est au 1^{er} janvier 2010 de 1 570 500 euros de rémunération fixe et 1 308 750 euros de rémunération variable ;
- l'ancienneté retenue prendra en compte l'ensemble de la carrière, y compris les années effectuées en qualité de Directeur Général.

Poursuite de l'assimilation de Monsieur Jean-Paul Agon à un cadre dirigeant pendant la durée de son mandat social

Monsieur Jean-Paul Agon continuera de bénéficier, du fait de son assimilation à un cadre dirigeant pendant la durée de son mandat social, des régimes de protection sociale complémentaire et notamment du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise.

Cette convention se substitue aux conventions et engagements précédemment autorisés par les Conseils d'Administration du 25 avril 2006 et du 13 février 2008.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Etienne Boris

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2010

Quatorzième résolution

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société L'Oréal, et en exécution des missions prévues aux articles L. 225-204 et L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions des réductions de capital envisagées.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à ces missions. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions des réductions du capital envisagées sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Réduction de capital par annulation des actions détenues par votre société au titre de l'article L. 225-204 du Code de commerce

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'annulation par votre société de ses propres actions acquises dans les conditions prévues à l'article L. 225-208 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 avril 2010, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 500 000 actions achetées par la Société pour

la couverture de plans d'options d'achat d'actions qui correspondent ou correspondront à des options qui ne sont plus exerçables. Cette opération réduirait le capital social de votre société d'un montant maximum de 100 000 euros.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Réduction de capital par annulation des actions détenues par votre société au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale dans sa treizième résolution et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 avril 2010, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital existant au jour de l'annulation et par périodes de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions telle qu'elle vous est proposée dans la treizième résolution.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Etienne Boris

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel

L'ORÉAL

Société Anonyme
au capital de 119 794 482 euros
632 012 100 RCS Paris

Siège administratif :
41, rue Martre
92117 Clichy Cedex
Tél. : 01 47 56 70 00
Fax : 01 47 56 86 42

Siège social :
14, rue Royale
75008 Paris

Numéro Vert :
0 800 66 66 66

www.loreal-finance.com